



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La Poste

NEGOCIATIONS

SUR L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

NON AU MARCHÉ DE DUPES

Plus de sept semaines que la DRHRS n'a plus donné signe de vie sur la négociation évolution professionnelle telle que préconisée par l'accord sur la Qualité de Vie au travail. Rappelons au passage que le contrat de génération pour lequel les instances gouvernementales attendent une mise en œuvre de la part du groupe La Poste, dans les plus brefs délais, fait partie de ce chantier !

Grilles indiciaires et TPAS : Oui mais !

Si la CFDT revendique la revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires, si la CFDT revendique la reconduction et l'amélioration du TPAS pour tous, la CFDT refuse la manipulation qui consisterait à faire quelques promesses sans prendre en compte l'ensemble des sujets touchant réellement à l'évolution professionnelle.

La CFDT revendique donc un texte d'accord qui ne se limite pas à ces deux hypothétiques mesures « lâchées » par la Direction de l'entreprise.

La CFDT a de nombreuses revendications qu'elle entend rappeler à la DRHRS

► Sur l'évolution professionnelle, entre autres :

- 1) Mettre en place une véritable GPEC au sein du groupe La Poste et non un simple Comité Prospective Métiers et Compétences.
- 2) Séparer les temps 3 et 4 du management de l'entretien annuel d'appréciation (cadres sups).
- 3) Introduire la possibilité de recours en cas de DIF, CIF voire autres refusés par la ligne managériale.
- 4) Pouvoir être dispensé d'un reclassement à moins de deux années de son départ à la retraite.

► Sur le contrat de génération, entre autres :

- 1) Accroître les objectifs de recrutement des jeunes en CDI pour maintenir les seniors dans l'emploi.
- 2) Permettre que l'accompagnement des seniors dans ce contrat concerne tous les postier(e)s et non pas seulement au regard de la reconnaissance de la pénibilité.
- 3) Améliorer concrètement les conditions de travail par des aménagements de fin de carrières et de la transition activité/retraite.
- 4) Prévoir pour le TPAS des engagements tels que : l'abondement du Compte Epargne Temps pour tous les métiers, l'attribution de la part variable, la non obligation d'avoir la retraite à taux plein pour les salariés à l'issue du dispositif
- 5) Créer une fiche de poste « Tuteur » négociée avec les organisations syndicales.

Par conséquent, la CFDT demande à la DRHRS la reprise des négociations dans les meilleurs délais afin de répondre rapidement aux attentes des postier-e-s qui souhaitent des engagements et des actions concrètes.

DIALOGUE + NEGO = CFDT

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS.

f3c-cfdt.fr

NOVEMBRE 2013

F3C CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
Tél. : +33(0)1 56 41 54 00 - fax : +33(0)1 56 41 54 01 - email : f3c@f3c.cfdt.fr

**Revalorisation
grilles
indiciaires**

**Reconduction
et amélioration
du TPAS**

**La CFDT exige
une reprise
rapide des
négociations**